Image not found or type unknown

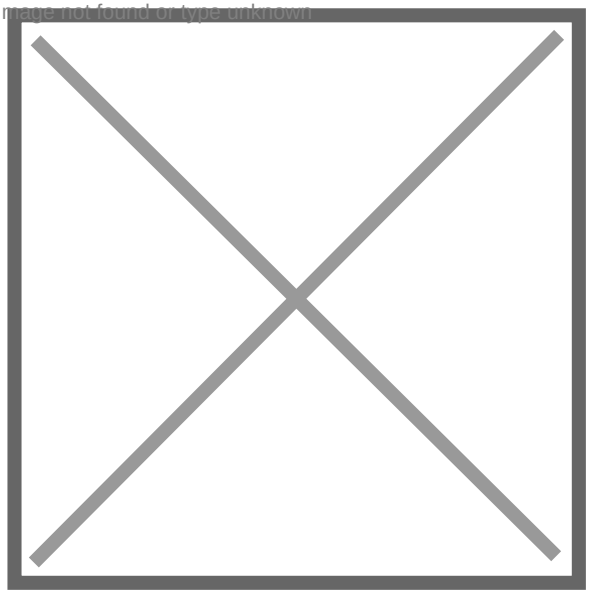

Durée de la période d'essai suite à un stage de fin d'étude

Par **icybloup**, le **22/09/2008** à **15:37**

Bonjour,

Je finis actuellement mon stage de fin d'étude d'une durée de 6 mois et l'entreprise me propose un contrat de travail.

Il est dit dans le contrat que la période d'essai proposée est de 3 mois renouvelable. Ayant été informé des nouvelles dispositions de la loi du 25 juin sur le Code du Travail (lien ci-dessous), j'ai donc demandé la réduction de cette durée à 1 mois et demi (ne pouvant réduire cette période de plus de la moitié).

L'entreprise me répond qu'elle ne reconduit jamais la période d'essai pour les stagiaires (malgré le fait qu'il est marqué dans le contrat que la période de 3 mois est renouvelable) qui sont embauchés à l'issu du stage, ce qui pour eux revient au même que l'application de la loi.

Ma question est donc de savoir si l'entreprise en question est de mauvaise foi et si l'application de cette loi est obligatoire pour les entreprises ?

Merci pour les réponses que vous pourriez m'apporter.

Cordialement.

Article de loi sur la période d'essai :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=3DB964D39E894B40EFD2A4C68C6B0DA

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés